

PRÉSENTATION VERBALE MÉMOIRE DU COMITÉ CHIC-CHOCS

Nous représentons le comité de citoyens qui est à l'œuvre depuis 2007 afin de promouvoir et justifier la création d'une aire protégée dans les monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane.

LES ENJEUX

Dans un premier temps, dans notre mémoire, nous avons fait le rappel des enjeux importants du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT) touchant la biodiversité, le récréotourisme, la mise en valeur et la protection des ressources et la conservation du patrimoine naturel. Ces enjeux soulignent l'importance des vieilles forêts et des forêts d'intérieur, le besoin de créer des aires protégées, le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables, la mise en valeur du potentiel récréotouristique en terre publique, la conservation de la qualité des paysages, etc. Ceci permettra d'évaluer si la démarche actuelle répond à ces enjeux.

Nous avons aussi fait le rappel des Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées qui vise l'atteinte de porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du Québec d'ici 2015 et des thèmes touchant la représentativité et la consolidation du réseau.

LA MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Le MDDEFP avait fait un exercice de détermination de 9 opportunités de conservation résultant d'une analyse de carence réalisée par utilisation du filtre brut, totalisant 1664 km², ce qui ajouté au 4,5 % actuel d'aires protégées au BSL aurait donné environ 12 %, soit l'objectif visé. Le travail fait par le comité technique de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) s'est soldé par la proposition de 7 territoires d'intérêt totalisant environ 750 km², ce qui porterait le total d'aires protégées au BSL à 7,4 %. Ce qui est très loin de l'objectif de 12 % et qui n'atteint même pas le seuil de 8 % qui avait été fixé pour la période 2002-2009. L'application du critère de sensibilité forestière, dont la pondération a été faite par l'industrie elle-même, a été la contrainte principale qui a mené au retrait de 55 % des opportunités proposées. N'a-t-on pas de cette manière éliminé des éléments sensibles? On n'en sait rien. Il aurait été nécessaire d'établir des critères écologiques tels la présence des vieilles forêts et forêts d'intérieur, des milieux humides, et des espèces menacées ou vulnérables et de les faire figurer sur les cartes d'analyse au même titre que la sensibilité forestière.

Nous considérons que les 7 territoires d'intérêt doivent être retenus avec un statut de réserve de biodiversité. Les territoires proposés ne sont pas de grande superficie et plusieurs présentent une forme allongée qui augmente l'impact de l'effet de bordure. Compte tenu que le MDDEFP considère qu'il faut retrancher une zone d'effet de bordure de 500 m à un noyau

de conservation, ceci signifie que, pour la moyenne de superficie de 100 km² des territoires proposés, il faut retrancher du noyau de 20 à 40 % de surface affectée par l'effet de bordure en fonction de la forme du contour. L'impact de cet effet sur une aire de plus grande surface diminue jusqu'à devenir presque négligeable pour une très grande aire. Par ailleurs on trouve des zones de resserrement d'à peine 2 kilomètres de large dans 3 territoires, ces zones devraient être élargies. Également la partie nord de l'opportunité de conservation de la rivière Patapédia devrait aussi faire partie du territoire d'intérêt, cette rivière présentant une grande valeur écologique. Nous demandons aussi d'agrandir vers l'ouest le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat, nous en reparlerons tantôt.

L'analyse coûts-bénéfices chiffre l'impact financier sur l'industrie forestière puisque l'établissement d'une aire protégée affecte le calcul de la possibilité forestière. La baisse de possibilité se chiffre à un peu plus de 5 %. En comparaison, dans la foulée de la Commission Coulombe, le Forestier en chef a réduit la possibilité forestière de 31 % au BSL pour la période 2008-2013 et de 10 % pour 2013-2014. Cette industrie est en évolution et elle est soumise à de nombreuses pressions. Elle doit prendre le virage de l'aménagement durable des forêts dont la détermination de territoires protégés est une des conditions essentielles. Par ailleurs nous considérons, comme d'autres intervenants, que la hausse de possibilité forestière en terre privée pourrait possiblement compenser la baisse de possibilité en terre publique.

On retrouve dans l'étude de DDM «Caractérisation du potentiel récréotouristique dans les territoires d'intérêt» des chiffres se rapportant au récréotourisme, ces retombées pourraient aussi compenser en partie la baisse de revenu de l'industrie forestière. Mais on ne peut limiter l'aspect coûts-bénéfices au seul aspect financier, ainsi quelle est la valeur associée aux bénéfices irremplaçables qu'apportent les processus écologiques ou encore à la disparition potentielle d'espèces menacées ou vulnérables? Ceci n'est pas chiffrable; on ne doit pas confondre valeur et coût.

Quant à l'efficacité du nouveau réseau d'aires protégées à 7,4 % à réduire les impacts des changements climatiques sur la biodiversité, l'Avis scientifique présenté par la Chaire de recherche en biodiversité nordique de l'UQAR nous apprend que celui-ci verrait sa situation améliorée en passant d'un système jugé sensible à un système jugé plus résistant mais non résilient. Celui-ci devrait tendre à devenir résilient et pour y parvenir les options suivantes sont proposées : augmenter la proportion d'aires protégées et s'assurer qu'elles aient la taille suffisante une fois l'effet de bordure considéré, améliorer la connectivité et restaurer la matrice, c'est-à-dire les vieilles forêts et les forêts d'intérieur tout en diminuant la fragmentation.

Maintenant surgit la question : est-ce-que la démarche actuelle répond aux enjeux définis dans le PRDIRT? Il est difficile d'y répondre de façon éclairée puisque certains critères importants manquent à l'analyse et que, par exemple, les définitions de vieilles forêts et forêts d'intérieur ont été modifiées en cours de route. Chose certaine, en tenant compte du résultat de 7,4 % sur

l'objectif visé de 12 %, il faut répondre que l'objectif n'a été que partiellement atteint et qu'il faut faire plus, dès maintenant.

LE PROJET DES CHIC-CHOCS

Dans ce contexte le comité de citoyens de Matane propose de nouveau son projet, qui consiste maintenant à agrandir vers l'ouest le territoire d'intérêt de 186 km² de la rivière Cap-Chat, afin de protéger l'ensemble de la chaîne des monts Chic-chocs sur une superficie de près de 400 km². Les raisons en sont multiples :

- On y retrouve une grande proportion de vieilles forêts et de forêts d'intérieur, dont la rareté dans le BSL constitue le problème le plus important des habitats de la région;
- On y retrouve des écosystèmes forestiers exceptionnels;
- On y retrouve des vallées, des milieux humides et des falaises qui sont en carence dans l'ensemble physiographique;
- La conservation de la forêt montagnarde assure aussi la protection de la tête de bassin versant de la rivière Matane, puisque le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat ne protège que ceux de la Cap-Chat et d'un tributaire de la Cascapédia;
- Cette chaîne abrite de nombreuses espèces menacées ou vulnérables telles la Grive de Bicknell, l'Aigle royal, l'Arlequin plongeur, le Garrot d'Islande, et la Mulette-perlière de l'Est, sans parler du Caribou montagnard;
- Les coupes forestières à des altitudes de 600, 700, 800 et même 900 mètres ne peuvent être considérées comme de l'exploitation durable des forêts, compte tenu de la rigueur du climat, de la très lente reconstitution du couvert forestier à ces altitudes, de la médiocre qualité du bois, de la mince couche de sol organique et de la présence de pentes fortes favorisant l'érosion;
- L'analyse de carence du MDDEFP rapporte la présence de 3 occurrences prioritaires non protégées dans le secteur du mont Blanc, sans parler des nombreuses occurrences non prioritaires répertoriées sur l'ensemble de la chaîne;
- Au lac Mius on retrouve un phénomène de résurgence aquifère qui permet un phénomène rare de double fraye de la population d'Omble de fontaine;
- La protection de ce territoire améliorerait grandement la connectivité en créant un grand corridor de migration des espèces en association avec le parc de la Gaspésie voisin;
- Cette chaîne constitue un refuge climatique potentiel extraordinaire dans le contexte des changements climatiques avec la diversité de ses habitats variant en fonction de l'altitude. Ainsi les espèces en déplacement vers le nord aurait aussi la possibilité de se déplacer en altitude, possibilité d'autant plus importante que, par sa position géographique, la région peut être considérée comme un «cul de sac» pour le déplacement de certaines espèces vers le nord dû à la présence du fleuve;

- La création de ce territoire permettrait l'extension de l'aire du Caribou vers l'ouest, région qu'il a historiquement peuplé;
- Compte tenu du grand nombre d'occurrences d'espèces menacées ou vulnérables sur le territoire et des multiples contraintes à l'exploitation forestière, il est préférable de regrouper l'ensemble de ces éléments dans une même aire;
- La province naturelle des Appalaches et la région ont besoin d'un grand noyau de conservation apte à assurer la préservation de la biodiversité, particulièrement pour les grands mammifères et les oiseaux possédant de grands domaines vitaux tels le Caribou montagnard, l'Aigle royal ou le Pygargue à tête blanche. Certains scientifiques considèrent que la superficie minimale recommandée en Amérique du Nord pour la protection de grands mammifères est de 2700 km². L'aire résultant du regroupement du parc de la Gaspésie, de la réserve écologique Fernald et du projet Chic-Chocs proposé serait de 1209 km²;
- Les Chic-Chocs abritent parmi les plus beaux paysages du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, réalité très peu et trop peu connue de la population et des décideurs et qu'il importe de préserver et de mettre en valeur;
- Les Chic-Chocs possèdent un excellent potentiel de développement récréotouristique pour le tourisme d'aventure, l'écotourisme et les loisirs de plein air;
- Les Chic-Chocs se situent dans la réserve faunique de Matane, un territoire structuré géré par la Sépaq; ce qui facilite d'autant la mise en valeur de ce territoire;
- L'atteinte de la cible de 12 % nécessite la protection de territoires de grand intérêt, ce que ce projet offre.
- Sur le plan de l'acceptabilité sociale, quelque 53 scientifiques, organismes et entreprises et près de 10,000 citoyens ayant signé une pétition appuient ce projet.

Le territoire des monts Chic-Chocs est un joyau naturel pour la région et le Québec qu'il importe de préserver et le projet proposé par le comité de citoyens répond à de très nombreux enjeux du PRDIRT. Ce projet a d'abord été écarté dans le processus en cours par l'analyse de carence et utilisation du filtre brut. Nous en sommes maintenant à l'utilisation du filtre fin et à la consolidation du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et le MDDEFP doivent saisir l'opportunité de retenir comme territoire d'intérêt le projet de protection des monts Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane présenté par le comité de citoyens, en agrandissant vers l'ouest celui de la rivière Cap-Chat. Ceci dans un cadre de développement durable favorisant l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les valeurs d'environnement, d'économie et de société; ce qui veut dire dans un monde où dominant encore les intérêts économiques, donner sa vraie place à l'environnement, dans le meilleur intérêt des générations actuelles et futures.